

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le président du CSAL

M. Fournel, notre ex-Directeur Général des Finances Publiques nous quitte sans vraiment partir puisqu'il annonce qu'il gardera un œil sur notre administration depuis le cabinet ministériel de M. Bruno Le Maire.

Pour notre section et pour l'ensemble de la CGT, ce directeur aura grandement participé avec le Nouveau Réseau de Proximité au début du démantèlement du réseau départemental de l'administration des Finances Publiques. Nous ne sommes pas dupes sur la continuité de cette politique, car nous observons avec inquiétude la poursuite des changements de process de travail qui consistent toujours à industrialiser les tâches des agents, mais surtout à fractionner les missions pour mieux les transférer par la suite sur des plateformes supra départementales. Des plateformes parfois placées dans des départements délaissés pour donner le change à un monde rural en souffrance.

Nous considérons toujours que la cible d'un SIP et d'un SIE par département est toujours en cours, comme nous pressentons la mise en place de pseudo-directions régionales regroupant plusieurs départements ou le regroupement des SPFE. Nous observons le transfert de ces missions au nom d'une efficacité que la centrale ne prend même plus le temps de démontrer. Les agents subissent quant à eux un véritable dogme

Et ce n'est pas la politique de la répartition des postes en 2024 qui viendra nous contredire puisque la DGFIP pour la première fois de sa courte histoire a obtenu 248 créations des postes pour compenser des transferts de mission (*Taxe urbanisme, recouvrement de taxe de la DGDDI*) évalué à 348 postes. Au final et c'est la documentation du CSAR du 11/12/2023 qui le précise, **la DGFIP a bien perdu 200 postes** pour effectuer les mêmes missions si on ne tient pas compte des transferts. La centrale quant à elle se retrouve renforcé avec 118 postes alors que dans le même temps, les services de directions départementales verront leurs effectifs encore réduits de 115 unités.

Nous continuerons inlassablement à affirmer que cette politique de regroupement participe à **la déshumanisation de l'administration fiscale** pour les agents, mais aussi pour les citoyens participant ainsi au recul du consentement fiscal.

Un recul et une défiance qui se trouve aussi alimenté depuis plusieurs années entre autres par la suspicion de pantouflage et de rétro pantouflage de nos très hauts fonctionnaires.

On pourrait citer M. Bezard (Ex DGFIP) qui a rejoint en 2016 à la fin du quinquennat de M Hollande le fonds d'investissement Franco-Chinois Cathay Capital avec un carnet d'adresses et ses connaissances aiguisées des Conseils d'administrations des plus grandes entreprises françaises liés à

son passage du directeur de l'agence des participations de l'état, de directeur du trésor, d'administrateur de la BPI.

On pense aussi à M. Villeroy de Galho (Ex DGFIP) qui après son passage dans notre ministère est devenu directeur général de la BNP pour revenir dans la fonction publique comme Directeur Général de la Banque de France, un poste rappelons-le qui est censé contrôler le système bancaire français.

Tous les ministères régaliens de notre pays sont désormais touchés par ces suspicions.

Et de nombreux exemples font que nous sommes un peu circonspects sur l'application d'une véritable politique de prévention des conflits d'intérêts des dirigeants publics en France.

Pourtant une partie de la presse continue de s'interroger et de documenter, mais apparemment cela ne pose pas véritablement de problème à nos gouvernants quels que soient leurs bords politiques d'ailleurs.

Le pantouflage et le rétro pantouflage sont donc devenus un marronnier pour la presse nourrissant surtout les brèves. Même si nous sommes conscients que ce phénomène concerne une très petite minorité de nos hauts fonctionnaires, nous considérons désormais qu'il contribue à l'instauration d'un climat délétère qui mine progressivement les principes de notre république. Des exemples qui sont souvent repris et amplifiés de la pire manière par la fachosphère sur des réseaux sociaux peu scrupuleux sur la publication des contenus et de leur véracité.

M. Fournel a par contre innové puisqu'il se trouve éclairé par les projecteurs médiatiques avec des décisions qui laisseraient à penser que les règles fiscales et sociales seraient à géométrie variable quand c'est le PSG qui demande des conseils avisés pour défiscaliser une partie de la somme que M. Neymar a dû payer pour permettre son transfert. Quoi qu'il en soit nous attendons avec une certaine appréhension le point de chute final de M. Fournel après la fin du deuxième quinquennat de M. Macron et nous espérons vivement que celui-ci ne portera pas le flanc aux critiques et aux suspicions.

Nous espérons aussi que le nouveau directeur général montrera aussi plus d'empathie en défendant au mieux les agents des Finances Publiques dont il a la responsabilité. Les négociations salariales en cours, le pont du 10 mai 2024 sont des sujets qui seront extrêmement regardés par les agents de base les prochains jours.

Ceci étant dit, nous avons à traiter ce jour des 8 créations de postes, des suppressions de postes lié aux redéploiements, mais surtout à la continuité de la politique de transfert de missions qui déstructure les services et fragilise le maintien de service fiscaux sur une partie de nos résidences.

A cet effet, nous tenons à signaler une omission sur le TAGERFIP que la DDFIP 17 nous a remis. Nous demandons que les 4 postes (3 C et 1 B) du SDIF situés sur la résidence de Jonzac soit indiqués. Le TAGERFIP remis chaque année à nos représentants nationaux les mentionnent.

À la lecture de la documentation remise au CSAR du 15/12/2023, les 8 créations de postes (6 au SDFI et 2 au SIE) ne sont que la résultante du transfert des taxes d'urbanismes au SDIF et de la gestion des recouvrements de taxes provenant des douanes au SIE.

Pour le SDIF, vous connaissez Monsieur le président notre plus vive inquiétude sur la gestion des taxes d'urbanismes et la dégradation de la mise à jour cadastrale avec plusieurs milliers de permis de construire qui sont toujours en anomalie dans nos applications informatiques. Un problème que

la centrale n'arrive toujours pas à régler et qui augmentera de facto à terme la charge de travail des agents et dégradera nos relations avec les collectivités locales et les redevables.

Nous n'oublions pas que plus de 80 postes ont été supprimés lors du transfert de ces missions de la DTM vers la DGFIP en argument du fait que le parcours déclaratif des redevables optimiserait le traitement des dossiers. Dans les faits, nous ne pouvons que constater les dégâts sans pouvoir mesurer l'ampleur faute d'outil de gestion pour les chefs de service et les directions locales.

Au vu de ces éléments factuels et si la situation ne s'améliore pas, nous serons dans l'obligation de traiter de ce sujet en formation spécialisée car les conséquences de ses dysfonctionnements applicatifs ont des conséquences sur les conditions de travail des agents et représente aussi un risque organisationnel sans précédent

Dans le cadre des services qui subissent des suppressions de postes afin de permettre des redéploiements.

La question du devenir de l'équipe de renfort va se poser.

Vous avez décidé Monsieur le président de supprimer deux postes faisant passer cette équipe de renfort de 21 agents à 19 agents pour 785 agents.

En effet les effectifs de l'équipe de renfort diminuent beaucoup plus vite que les effectifs de la DDFiP 17. En 2011, l'EDR comptait 30 postes pour 1022 agents (**soit 2,94 % des effectifs**), en 2024 c'est seulement 19 postes pour 785 agents (**soit 2,42%**). Si vous aviez voulu garder le même taux de couverture de cette brigade Monsieur le président, vous auriez du créer deux postes et non en supprimer deux, il manque donc 4 postes d'où notre question sur le devenir de cette brigade et les raisons de cette diminution.

Vous avez décidé de supprimer un poste au SPFE de la Rochelle.

La question que nous poserons est simple créez-vous des postes supplémentaires quand le marché de l'immobilier retrouvera un niveau de transaction normal ou bien la DGFIP en renforcera t'elle encore les plateformes SAPF au détriment des SPF.

Nous aurions beaucoup à dire sur les mesures de simplifications effectuées par la DGFIP sur l'inscription des actes au fichier immobilier, toujours dans la perspective d'optimiser le temps de saisie et au final de supprimer des postes. Mais la encore sommes-nous sur que la tenue du fichier immobilier ne se dégrade pas car les retours que nous avons des agents de bases nous font craindre que celui ci se dégrade continuellement.

Il est de même pour le poste d'huissier ou vous constatez une baisse de charge.

Comment pouvons-nous réellement discuter des charges de travail par agent tant que la direction ne nous donnera pas accès aux données du SAGERFIP. Depuis plusieurs années nous les organisations syndicales le sollicitent.

Connaître les charges de travail par agent est une donnée indispensable au même titre que le tableau de bord de veille social, le rapport de la médecine de prévention pour établir une véritable politique de prévention des risques psychosociaux.

Concernant le transfert de 6 postes du site de Royan sur le site de Saintes de la 2eme Brigade de Vérification, nous regrettons qu'aucune fiche d'impact ne nous ai été adressé et que la seule motivation serait de permettre la mutualisation des échanges et des pratiques.

Ne parlons pas de leur installation dans les locaux de saintes, on ne sait rien.

Pour les agents ce transfert est ressenti comme une véritable injustice, et un mauvais traitement.

Ont-ils droit à la prime de restructuration. Pour nous, c'est oui, mais la documentation fournie ne l'évoque pas.

De manière plus générale c'est encore c'est un signal de désengagement territorial qui est adressé à l'ensemble la population. Et celui ci est totalement incompréhensible

Le bassin de l'agglomération Royanaise (85 271 habitants pour 33 communes) est plus important que celui de Saintes (62 000 habitants pour 36 communes), le tissu fiscal professionnel comme des particuliers est aussi plus dense, plus riche et le dynamisme est aussi plus important. Pourquoi ? Parce que la cote charentaise attire de plus en plus et elle continuera d'attirer. C'est un fait. Et pour autant, au lieu de garder un troisième pôle de service fiscaux avec une brigade de vérification, un véritable PCE (et non une antenne), un SIE, un PCRFP on regroupe (pour l'instant) sur Saintes à plus de 45 km. Ces 85 271 habitants pour les impôts fonciers et les taxes d'urbanismes doivent aussi se rendre sur Saintes. Nous en viendrons un jour à nous poser des questions sur le maintien même d'un Service des Impôts des Particuliers dans cette agglomération quand la mission recouvrement de ce service partira sous d'autres cieux. Royan et son agglomération ce n'est pas que la plage, le tourisme et ce n'est pas comme le sous-entendent certaines mauvaises langues une maison de retraite à ciel ouvert, c'est aussi un bassin de vie et on a l'impression que la DDFiP 17 l'oublie.

Il nous reste à évoquer **le transfert de la mission recouvrement du SIE de Saintes et de la Rochelle sur le Pôle recouvrement de la Rochelle.**

La encore, les fiches d'impacts n'ont pas été réellement établis, les plans d'installation n'ont pas été fournis, seule une partie des charges nous a été détaillé.

Ce transfert de mission est totalement incompréhensible notamment pour le site de Saintes qui n'a pas encore digéré le transfert des charges et des missions du SIE de Royan, de Jonzac et de Saint Jean d'Angely alors que ce service commencé à peine à se mettre en ordre de marche.. Ce genre de décision ne tient pas compte des agents et des redevables.

Le transfert de la plus grande partie des restes à recouvrer sur le PRS est-il plus efficient ?

On ne sait pas.

Y a-t-il eu des retours d'expérience ?

On ne sait pas non plus.

Non, ce transfert participe à la fragmentation des missions à leurs industrialisations afin de mieux les transférer par la suite. A nos yeux c'est le seul et unique but de cette restructuration.

Nous profiterons donc de cette instance paritaire, pour évoquer le sort des agents et la répartition des tâches dans les différents services.

Néanmoins, que ce soit pour le service qui s'apprête à recevoir cette nouvelle mission que pour les deux SIE, nous avons plus que des questions et interrogations, nous avons les craintes et aussi la colère des agents à vous faire partager.

Les élus CGT Finances Publiques de Charente Maritime